



Délibération n° 05 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation - Fête de l'olive 2017 - Tarification

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, Délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La commune souhaite organiser une nouvelle édition de la fête de l'olive le 15 Octobre 2017.

Cette animation emblématique sur le territoire communal accueille plus de 3000 personnes sur la journée. Elle a pour objectif de faire vivre Pignan autour de l'oléiculture, la nature, la viticulture, l'Occitanie, et l'artisanat d'art. Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements

Ainsi le prix est fixé à :

- 50 € pour 3 mètres linéaires sous tente + 2 tables + 2 chaises avec électricité sans repas,
- Gratuit pour les exposants et commerçants de la commune moyennant un chèque de caution de 50 €.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 27 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 05/2017
Objet : Animation - Fête de Folive 2017 - Tarification

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN